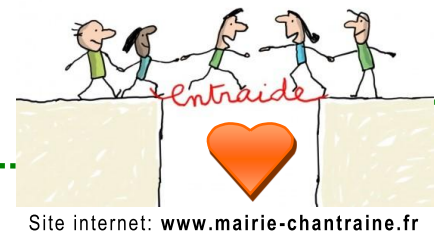


CHANTRAINE INFOS



Site internet: www.mairie-chantraine.fr

ACTUALITÉS

BLOC-NOTES

Remerciements



Chaleureux remerciements et grand coup de chapeau au corps médical et à tous les professionnels qui ont facilité notre vie quotidienne pendant ces 2 mois de « confinement ». Ayons une pensée pour les chantrains décédés et les familles endeuillées.

L'ensemble du Conseil Municipal leur rend un hommage sincère.

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19 que nous traversons, nous ne connaissons pas, à ce jour, l'évolution des directives gouvernementales retenues à l'égard des manifestations publiques. Aussi, nous ne pouvons vous présenter le bloc notes des animations prévues pour le trimestre à venir. Nous comptons sur votre compréhension.



Le mot de Brigitte Gille

Le mardi 6 décembre 2019, j'ai été élue Maire à la suite du décès de François DIOT. Aussi, ai-je décidé de ne pas reconduire cette fonction mais de poursuivre mon engagement municipal au sein de l'équipe nouvellement nommée le 15 mars 2020. Le mardi 17 mars, l'ennemi invisible bouleversait les élections. Le report de l'installation des conseils municipaux était annoncé. L'ancienne équipe a donc dû jouer les prolongations jusqu'au mardi 26 mai. C'est avec courtoisie que les élus des deux équipes ont cohabité. **Avec le COVID-19**, il a fallu s'adapter aux circonstances pendant ces deux mois et demi un peu particuliers. La mobilisation a été immédiate. Une chaîne de solidarité bien étoffée (plus d'offres que de demandes) s'est mise en place et a joué son rôle avec efficacité. Les élus « en pleine désobéissance sociale » et le personnel communal ont essayé de répondre au mieux aux besoins de tous, personnes âgées et personnes fragiles. Est arrivé le temps de la réouverture des écoles, le 11 mai. En accord avec les enseignants, il a été décidé d'assurer notre mission de service public. Les élèves ont retrouvé leur maîtresse et leurs camarades, pas particulièrement perturbés par les mesures sanitaires (drastiques) mises en place.



Le 12 mai, nous apprenons que les conseils municipaux, élus au 1^{er} tour, sont autorisés à s'installer. Ce fut chose faite le 26 mai dernier ce qui permet désormais à la nouvelle équipe, au complet, de pouvoir se projeter. **En cette fin de mandat de maire, court mais intense, qu'il me soit permis de remercier** « mes » adjoints, élus et l'ensemble du personnel communal pour leur entière disponibilité, leur travail sans faille et la confiance qu'il m'ont accordée. Chaleureux remerciements également au conseil des jeunes (pour leur sympathique initiative, comme nous pouvons le constater sur la photo), aux enseignants (et plus particulièrement aux deux directrices d'écoles), aux couturières, pour la confection des masques, à tous les aidants bénévoles pour leur engagement très apprécié et à tous les chantrains.

Tous mes vœux de réussite à Marc BARBAUX et son équipe municipale. Et restons tous prudents, le fantôme du virus rôde toujours.

Brigitte GILLE

Marc Barbaux, Maire

Ce mardi 26 juin 2020, le Conseil Municipal nouvellement installé m'a élu comme le 18^{ème} Maire de la commune. C'est pour moi un grand honneur d'avoir sa confiance. Mais, en cet instant, face à cette responsabilité, je ressens un sentiment d'humilité.

Un Conseil Municipal est avant tout une équipe et non pas l'engagement d'une seule personne. Elle a la responsabilité de poursuivre l'histoire engagée par les 17 municipalités précédentes, depuis le 5 avril 1892, date de naissance de Chantraine.

La crise sanitaire du moment sans précédent, avec ses conséquences sociales et économiques, nous impose dès à présent d'agir avec un esprit d'écoute et de solidarité. C'est la première condition pour que notre mandat des 6 prochaines années réponde au mieux aux attentes des Chantrains. Je profite d'ailleurs de mon élection pour les remercier pour avoir fait confiance à notre liste « Chantraine horizon 2026 » et ceci dans une période angoissante pour beaucoup de personnes.

J'ai une nouvelle fois une pensée pour **François Diot**, Maire de notre commune pendant 26 ans et pour laquelle, jusqu'à son décès le 26 novembre 2019, il s'est beaucoup investi et a donné de son temps. **Je remercie Brigitte Gille**, notre maire sortante, qui, avec beaucoup d'engagement et de générosité, a assumé sa fonction depuis le 6 décembre 2019. Elle a su avec enthousiasme et efficacité gérer les conséquences immédiates de la crise. Nous sommes tous fiers qu'elle soit toujours à nos côtés dans la nouvelle équipe. Je suis certain que les Chantrains partagent ce sentiment. Pour nous tous, elle est un exemple de ce que doit être un élu.

Je remercie **tous les acteurs de la santé** qui se sont dévoués pour sauver des vies. Mais aussi, tous les **Chantrains** qui ont participé à la chaîne de solidarité et bien sûr les **couturières** anonymes qui ont et continuent de confectionner des masques.

Je souhaite à **nos entrepreneurs**, dans cette période si difficile pour eux, d'avoir la force et les moyens d'assurer la réussite de leur activité. J'ai une pensée pour **notre jeunesse** perturbée par cette crise, jeunesse à laquelle nous devons apporter une attention particulière. Mais surtout pour **les familles** qui ont perdu un être cher emporté par cette pandémie.

Ce mardi 26 mai 2020, nous venons enfin d'acter la fin de la campagne des municipales du 15 mars 2020. Durant cette période transitoire, la visio conférence a permis d'échanger avec les nouveaux élus sur les dossiers les plus importants du moment. Je remercie **le conseil sortant et le nouveau conseil** d'avoir interagi ensemble, dans l'intérêt des Chantrains. Egalement, **les agents des services de la Mairie**, car j'ai constaté, pour avoir partagé beaucoup de temps avec eux, leurs compétences, leurs qualités, leur professionnalisme pour évoluer en bonne entente avec les élus et leur volonté de se mettre au service des administrés.

Comme nous l'avions annoncé à l'occasion de notre campagne et que la crise sanitaire confirme, les contraintes budgétaires nous imposeront d'être rigoureux, de faire des choix et de devoir bien identifier les priorités. Mais pour notre commune, nous devons avoir des ambitions. Ceci impose de devoir travailler solidairement, en équipe et le plus possible en concertation avec les habitants à qui nous devons rendre compte de nos actions. Nous agissons pour que notre maillon soit utile à l'histoire de Chantraine. Pour les chantrains et chantraine, nous le ferons avec enthousiasme, générosité et dévouement. Avant toute chose, je vous souhaite de rester en bonne santé et continuons à faire preuve de solidarité et d'écoute les uns envers les autres. *Marc Barbaux*



SOMMAIRE

■ Actualités / Bloc-notes
■ Le conseil municipal

Page 1
Page 2

■ Vie de la commune
■ La mairie m'informe / Vie Associative / Vie Sociale

Page 3
Page 4



SÉANCE du 21 janvier 2020

Réuni sous la présidence de Madame Brigitte GILLE, Maire, le Conseil Municipal a acté les décisions ci-dessous :

- * A autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à présenter des dossiers de demande de subvention concernant les travaux de « mise en accessibilité de la Maison Grandemange ».
- * A autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à présenter des dossiers de demande de subvention concernant les « travaux d'aménagement en bordure de voirie départementale - rue Général de Gaulle (RD 51) ».
- * A décidé, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1500 € à l'association « Les loisirs Chantrains ».
- * A la majorité (20 voix pour, 1 voix contre (M. Florian HARQUET) et 1 abstention (Mme Nathalie PIERRAT), a approuvé la révision du tarif de location de la chasse communale et la fixation du bail à 300 € par an non révisable et autorisé Madame le Maire à signer l'avenant au bail initial stipulant notamment ces nouvelles conditions financières.
- * A approuvé, à l'unanimité, la modification des statuts du S.M.I.C.
- * A approuvé, à l'unanimité, les adhésions du Syndicat mixte du Pays de la Déodat, du Syndicat intercommunal du secteur de Dompierre et de la commune de Baudricourt (canton de Mirecourt) au S.M.I.C.
- * A unanimement émis un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat 2020/2025 de la Communauté d'Agglomération d'Epinal et autorisé Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.
- * A approuvé, à l'unanimité, la fixation du tarif des affouages pour la campagne 2019-2020 à 12 € le stère et la nomination de trois garants, Messieurs Pierre ROMMEVAUX, Olivier ROUSSEL et Jean-Pascal VALDENNAIRE.
- * A décidé, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat 2020-2025 de la Communauté d'agglomération d'Epinal et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui s'y rattachent.
- * A approuvé, à l'unanimité, la signature de la convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel avec le CDG des Vosges et autorisé Madame le Maire à faire appel au service de missions temporaires du CDG 88 en fonction des nécessités de service.



SÉANCE du 11 mars 2020



- * A approuvé, à l'unanimité, le compte de gestion 2019 (budget communal et budget annexe « Eau »).
- * A approuvé, à l'unanimité, le compte administratif 2019 (budget communal et budget annexe « Eau »).
- * A procédé à l'affectation des résultats de clôture 2019.
- * A autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à engager les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de celles inscrites en 2019 : opération 140 : dans la limite de 5700 € (achat terrains) ; opération 150 : dans la limite de 2500 € (ateliers municipaux) ; opération 152 : dans la limite de 4000 € (aménagement cimetières) ; opération 187 : dans la limite de 8750 € (bois et forêt) ; opération 188 : dans la limite de 2500 € (matériel administratif) ; opération 190 : dans la limite de 1250 € (appareil technique matériel outillage) ; opération 212 : dans la limite de 8750 € (équipement Maison Grandemange) ; opération 213 : dans la limite de 6250 € (aménagement des bâtiments communaux) ; opération 218 : dans la limite de 12500 € (réfection voirie et aménagement) ; opération 223 : dans la limite de 750 € (équipement des écoles) ; opération 225 : dans la limite de 45000 € (aménagement ZAC de l'Arsenal) ; opération 231 : dans la limite de 24500 € (éclairage public) ; opération 236 : dans la limite de 2000 € (installation climatique des bâtiments communaux) ; opération 237 : dans la limite de 18400 € (aménagement des espaces publics) ; opération 241 : dans la limite de 11000 € (équipement sportif) ; non affecté à une opération : dans la limite de 330 €.
- * A approuvé, à l'unanimité, la participation syndicale budgétaire de la commune, soit la somme de 1700 €, au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges (S.M.I.C.).

SÉANCE du 26 mai 2020



Lors de la séance qui s'est déroulée à huis clos dans la Salle François Serpolier de la Maison Charles Grandemange à Chantraine, Madame Brigitte GILLE, Maire, a procédé à l'appel des conseillers élus dès le premier tour de scrutin des élections municipales du 15 mars 2020 et donné lecture du procès-verbal récapitulatif desdites élections.

Madame GILLE a ensuite mis en place le nouveau conseil municipal. S'avérant être doyenne d'âge de l'assemblée, Madame GILLE, toujours, a pris la présidence de la séance pour procéder à l'élection du Maire. Madame Sandrine HINGRAY a été désignée secrétaire de séance. Messieurs Michel AUBERT et Jean-Pascal VALDENNAIRE ont été nommés assesseurs.

Un seul candidat s'est présenté au poste de maire : Monsieur Marc BARBAUX.

Monsieur Marc BARBAUX a été élu Maire dès le premier tour, avec 20 voix contre 3 blancs. Madame GILLE a ainsi cédé la présidence à Monsieur BARBAUX nouvellement élu.

Après un discours de Madame GILLE et une allocution du nouveau Maire, la séance s'est poursuivie.

Monsieur le Maire a proposé de fixer le nombre d'adjoints à six (6) ce que le conseil municipal a approuvé à l'unanimité. Il a été procédé ensuite à l'élection des adjoints. Une seule liste s'est déclarée candidate. Après dépouillement, cette dernière a obtenu 22 voix contre 1 blanc. Ont été élus : Madame **Brigitte GILLE** : 1^{er} adjoint (Affaires sociales), Monsieur **Jean-Pascal VALDENNAIRE** : 2^{ème} adjoint (Vie associative, sport, culture et environnement), Madame **Audrey HUSSON** : 3^{ème} adjoint (Finances), Monsieur **Jean-Daniel BOXBERGER** : 4^{ème} adjoint (Scolaire et jeunesse), Madame **Sandrine HINGRAY** : 5^{ème} adjoint (Communication et vie de quartiers), Monsieur **Michel AUBERT** : 6^{ème} adjoint (Travaux et exploitation du domaine public).

Monsieur le Maire a fait part au conseil municipal de son souhait de nommer trois (3) conseillers délégués : Madame **Elise COLIN** : déléguée à la jeunesse, Madame **Agnès BOUDOT** : déléguée à la vie scolaire, Madame **Martine OHNIMUS** : déléguée au site internet. Les autres membres du conseil municipal, élus, sont Mesdames **Sébastien BAUR**, **Jacques CHAPON**, **Clément CLAUDEL**, **Patrick DORGET**, **Anne-Marie GIRARDIN**, **Charlotte GOTTMANN**, **Gérard HUMBLLOT**, **Vincent MALBRANQUE**, **Carole MATHIOT**, **Marie-Laure MULOT**, **Max RICHARD**, **Mickaël ROBERT**, **Anne VIGUIER**.

Les conseillers municipaux ont ensuite approuvé, à l'unanimité, la fixation des taux des indemnités allouées aux maire, adjoints et conseillers délégués : Maire : 32,20 % ; Adjoints : 13,20 % ; Conseillers délégués : 4,00 %.

Enfin, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, les délégations consenties au Maire.



DU CÔTÉ DE LA VIE DE LA COMMUNE

Travaux

Parc de l'Arsenal

Le 7 février 2020, Monsieur Alain Roussel, Président de Vosgelis et Monsieur Fabrice Barbe, Directeur Général, ont invité les élus de Chantraine à la pose de **la première pierre de la construction de 20 nouveaux logements sur un terrain du Parc de l'Arsenal.**



Cette construction jointe l'immeuble de 24 logements déjà érigé par Vosgelis et livré fin 2018 aux nouveaux locataires.

Ces deux projets s'inscrivent dans la politique de logement de la commune sur ce site et prônent notamment la mixité sociale intergénérationnelle.

Ce programme de 44 logements permet à des séniors qui souhaitent rester sur Chantraine de trouver des petits logements adaptés à leurs besoins. La demande de ce type d'appartement sur la commune est forte. En effet, à Chantraine, un tiers des habitants a plus de 60 ans.

Ces immeubles ont tout le confort des nouvelles normes. Ils sont équipés d'ascenseurs et de balcons avec vue sur les espaces naturels de ce nouveau quartier. La qualité de l'isolation permet de réduire fortement les dépenses de chauffage. Un parking souterrain est à la disposition des locataires. Un arrêt de bus urbain est à moins de 50 mètres. La forêt en bordure de ce parc « Ecoquartier » invite à la promenade.



Ces 20 prochains logements, dont 8 pavillons mitoyens avec terrasse, devraient être remis aux futurs locataires au cours du premier semestre 2021. Ces appartements sont éligibles au **label Habitat Séniors Service**, lequel a été développé avec le soutien des ministères de la Santé et du Logement. Il s'assure que l'immeuble concerné est dans un environnement de services et de commerces adapté ; qu'une mixité générationnelle est préservée pour favoriser le lien social et l'entraide entre voisins ; que les logements et les parties communes sont adaptés pour plus de sécurité, de confort et d'accessibilité et que les services personnalisés du bailleur facilitent le quotidien des personnes âgées.



La fibre



Comme nous l'avons évoqué en 2019 et lors de la réunion publique de février 2020, **le programme d'installation de la fibre est lancé sur notre commune via une convention signée entre l'opérateur SFR et la Communauté d'Agglomération d'Epinal**, sous la responsabilité de cette dernière. Nous, représentants de la commune de Chantraine, ne sommes dans le processus, que les interlocuteurs et experts techniques et administratifs.

En cette période délicate, nous constatons la nécessité d'utiliser un réseau performant qui doit nous permettre de travailler, étudier et communiquer à distance.

Nous avons pu, dans ce contexte, continuer à œuvrer sur ce dossier (certes, un peu plus lentement). En effet, tous les échanges nécessaires avec le responsable SFR de ce projet ont été réalisés. Toutes les actions souhaitées ont été traitées : validation des emplacements des armoires PM (Point de Mutualisation) ou NRO (Nœud de Raccordement Optique). Elles sont au nombre de 6 pour notre commune. Les permissions de voirie demandées par l'opérateur ont été validées par Madame Gille.

Vous allez remarquer la **pose de ces armoires prochainement**, également l'installation de la Fibre par les équipes terrain afin de constituer l'arbre transport (liaison entre les PM et le NRO). Il ne sera donc pas anormal que vous constatiez des véhicules de chantier sur nos trottoirs ou des regards ouverts afin de tirer cette fibre.

Par le biais du site internet communal ou dans les prochains numéros de Chantraine Infos, nous vous informerons régulièrement et jusqu'à l'aboutissement final, des avancées faites dans le cadre de ce programme.

Si vous souhaitez des informations complémentaires ou si vous rencontrez un problème particulier, nous vous invitons à contacter Monsieur Michel AUBERT, Adjoint aux travaux en mairie, au 03.29.69.19.19.

Forêt et environnement

Les déchets verts



Le dépôt de déchets verts en forêt est strictement interdit et passible d'une amende (de 30 à 1 500 euros).

Suite à une visite de contrôle en lisière des forêts communale et domaniale, nous avons constaté des petits tas de déchets verts mais aussi des volumes plus conséquents déposés le long des propriétés ou dans les zones plus reculées de la forêt publique.

Inspirées des meilleures intentions, ces personnes pensent qu'en les jetant dans un milieu naturel, leur décomposition permettra d'enrichir le sol. Or, bien que déposer ses résidus végétaux dans la forêt peut sembler inoffensif pour la faune et la flore, ce geste dégrade les sols forestiers.

En effet, ces déchets organiques sont formés de résidus issus de l'entretien des espaces verts, des zones récréatives, des jardins privés, des serres, des terrains de sports... On y retrouve gé-

néralement les feuilles mortes, les tontes de gazon, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, les déchets d'entretien de massifs, les déchets de jardin, etc. Les feuilles de jardins proviennent souvent d'essences ornementales que la forêt met beaucoup de temps à transformer en humus. De plus, les grandes épaisseurs d'aiguilles, d'herbes de tonte, de feuilles (forestières ou non), dues à l'addition des petits dépôts, asphyxient localement le sol. Dans certains cas, même si la « transformation » fonctionne bien, l'enrichissement du sol produit par les dépôts entraîne des modifications de la faune et de la flore. Celle-ci peut faire apparaître des espèces de faunes opportunistes (sangliers), mais aussi favoriser le développement de plantes invasives qui profitent du dérèglement de l'écosystème forestier. **Des solutions existent pour réduire les dépôts de déchets et participer ainsi à la préservation du milieu naturel : la déchèterie des Forges** (voir article sur le SICOVAD en page 4), le compostage domestique. Nous avons constaté également que des particuliers, sans autorisation, coupaient des arbres sur le domaine public. Nous vous rappelons que c'est formellement interdit sous peine d'amende sauf pour les personnes ayant un droit d'affouage. **Des contrôles réguliers seront réalisés par la police municipale et les services de l'ONF.**



Le SICOVAD



Les sacs jaunes que le SICOVAD met gratuitement à votre disposition ne doivent servir que pour la collecte des emballages recyclables (hors verre) et pour ce seul usage.

Le SICOVAD vous invite à ne pas surconsommer ni gâcher de sacs jaunes : ils sont gratuits mais représentent un coût non négligeable pour la collectivité. Ne les remplissez pas à moitié... Vous pouvez par ailleurs être pénalisé (refus de collecte...) si votre sac jaune est utilisé comme sac poubelle traditionnel pour les ordures ménagères résiduelles ou comporte trop d'erreurs de tri par exemple.

Pour connaître tous les emballages acceptés dans votre sac jaune, les horaires de collecte, ou pour tout renseignement sur le tri des déchets, n'hésitez pas à les contacter.

Pour les professionnels : Madame Ingrid BEGEL, en charge des professionnels au SICOVAD, est à votre disposition afin de faire une évaluation de vos besoins et de vous proposer une dotation adéquate. Si vous désirez bénéficier de sacs jaunes pour le tri de vos emballages, merci de prendre contact directement avec Madame Ingrid BEGEL au 03.29.31.33.75 ou directement par mail à : ingrid.begel@sicovad.fr.



Consignes de collecte. Pour les ordures ménagères résiduelles : vous disposez de bacs ou de sacs pour y déposer vos ordures ménagères résiduelles. Quelques consignes : les sacs doivent être suffisamment solides pour permettre une collecte de qualité, merci de ne pas empiler vos sacs dans le bac lorsque celui-ci est rempli, il est en effet préférable de poser vos sacs à côté du bac (sauf pour le ramassage avec la benne à chargement latéral), respectez les horaires de collecte,

pensez bien à sortir vos poubelles avant le passage de nos véhicules et à les rentrer le plus tôt possible. Les sacs ou bacs doivent être accessibles (ne pas les placer contre des voitures par exemple) et en dehors de votre propriété.

Pour le tri : pour trier vos emballages ménagers, vous disposez de sacs jaunes ou de bacs dans lesquels vous pouvez mettre vos bouteilles et flacons en plastique, vos briques alimentaires, vos cartons, vos journaux revues magazines et vos boîtes métalliques. Quelques consignes : vous devez déposer en mélange l'ensemble de ces emballages dans un même sac jaune ou bac, éviter de remplir vos sacs uniquement de journaux prospectus et magazines. Cela risque de les faire craquer. Merci de bien fermer vos sacs avant la collecte. Leur usage est exclusivement réservé pour les emballages recyclables.

Coronavirus : point sur les services du SICOVAD.

Les collectes ont toutes été maintenues et ne connaissent aucun changement, que ce soit pour les ordures ménagères résiduelles ou le tri. La collecte du verre ne connaît également aucune perturbation.

Déchèteries (modalités valables jusqu'au 05/07). **Pour les particuliers**, la déchèterie de Les Forges est ouverte de 13h à 18h du mardi au samedi et le dimanche de 9 h à 12h pour l'ensemble des déchets. **Pour les professionnels**, une plage est dédiée uniquement à la déchèterie d'Épinal-Razimont de 7h30 à 9h30 du lundi au vendredi. Pour rappel, les professionnels souhaitant venir doivent impérativement disposer de leur carte SOVODEB (contact : sovodeb@evodia.org).

Des agents du SICOVAD filtreront les usagers afin de respecter les règles de distance entre chacun. Ils devront respecter les gestes barrière et les consignes du SICOVAD. Le SICOVAD attire l'attention sur le fait que le dépôt de déchets dans le respect des règles sanitaires impose nécessairement un temps et des précautions plus importantes qu'à l'accoutumée.

Plateforme de compostage : la vente de compost est suspendue jusque fin juin pour les particuliers.

Accueil au siège social : l'accueil physique et téléphonique du SICOVAD sera ouvert aux horaires habituels.

Divers : les services annexes (vente de composteurs, livraison de bacs...) reprendront progressivement à plein fonctionnement dans les semaines à venir.

Pour contacter le SICOVAD : les réseaux sociaux, le site : www.sicovad.fr ou le N° vert : 0800 109 701.



Vie associative

Manifestations pour la période estivale



Après deux mois d'arrêt quasi-total, certaines activités sportives ont repris depuis le 11 mai 2020, date du début du déconfinement. Il est désormais possible de pratiquer de nouveau une activité sportive non collective, uniquement en plein air.

Dans un contexte réglementaire compliqué et difficile, la commune met tout en œuvre avec les responsables des associations sportives et culturelles pour proposer une reprise des activités en plein air dans le respect des consignes de sécurité, avec la construction d'un protocole pour chaque discipline. Pour les associations qui utilisent les salles, le redémarrage sera progressif, à partir du 1^{er} septembre prochain.

Des mesures de protection : un certain nombre de mesures ont été mises en place afin de garantir la santé de tous. L'application des règles de distanciation physique, le respect des gestes barrières, la désinfection des blocs sanitaires après chaque utilisation, sont de rigueur. Des informations spécifiques seront communiquées à ce sujet ultérieurement.

Manifestations annulées : le Cross et la fête des écoles, les festivités du 14 juillet et ses feux d'artifices sont annulés.

Manifestations reportées : les Fêtes Médiévales sont reportées fin août / début septembre. Le Vide-grenier est en attente d'une nouvelle date. Le Repas des Aînés est reporté en fin d'année.

En cours d'organisation : les Centres aérés sont à l'étude mais nécessiteront des critères d'inscriptions spécifiques.

Vie sociale

Permanence Sociale

Mme **Fanny CLAUDEL** assure une permanence le 3^{ème} mardi du mois à Chantraine. Elle se tient également à disposition à la MSVS (Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale), 31 rue des Acacias à Golbey.

Tél : 03.29.29.27.30.



R.A.M.

Madame **Stéphanie GIANNINI**, animatrice du Relais Assistantes Maternelles Épinal Ouest et Sud, se déplace à la demande des parents et des assistantes maternelles. Renseignements : Madame Anne-Laure SARRE, Crèche « Premiers Pas », 27 rue Eugène Lutherer, 88190 Golbey, anne-laure.sarre@agglom-epinal.fr, tél : 06.46.81.27.19.

